

DELIBERATION N° 2020/066
MOTION DE SOUTIEN A LA COMMUNE DE FESSENHEIM
Et LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS RHIN BRISACH

L'an deux mil vingt le jeudi cinq mars à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire se sont réunis, Salle Marcel Vignaud au siège administratif sis 32 Rue Marcel Vignaud à Avoine (37420), sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Toutefois, pendant la présentation des Comptes Administratifs 2019 de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, Madame Marie-Françoise GENET est élue Présidente de séance.

Date de la Convocation : VENDREDI 28 FEVRIER 2020

PRESENTS :

M. C.BORDIER - M. J.V. BOUSSIQUE - M. P.CHARRIER - M. B.CHATEAU - M. L.CHAUVELIN - MME A.CHEVALIER
M. D.DAMMERY - M. T.DEGUINGAND - MME C.DELAGARDE - M. R.DELAGE - M. M.DESHAYES - M. J.L.DUPONT
M. M.FERRAND - M. D.FOUCHÉ - MME M.F.GENET - M. D.GODOY - MME F.GRANDIN - M. D.GUILBAULT
MME F.HENRY - MME C.LAMBERT - MME C.LEROY - M. M.LESOURD - MME M.LUNETEAU - MME M.MILLET
M. D.MOUTARDIER - M. V.NAULET - M. M.PAVY - MME M.L.PERRIER - MME V.POYART - MME F.ROUX - M. J.SCHUBNEL
M. G.THAREAU - M. G.THIBAUT - MME M. YVON

ABSENCES OU REPRESENTATIONS :

M. Jean ALBERT était représenté par son Suppléant M. Michel DESHAYES
M. Christophe BAUDRY avait donné pouvoir à M. Denis MOUTARDIER
M. Yves DESBLACHES avait donné pouvoir à M. Didier GODOY
M. Stéphane GOURON avait donné pouvoir à M. Bernard CHATEAU
MME Martine GREAULT-CHIONNA avait donné pouvoir à MME Christelle LAMBERT
M. Gilles MORTIER avait donné pouvoir à M. Vincent NAULET
M. Jean-Marc NARDI avait donné pouvoir à M. Jean-Luc DUPONT
MME Chantal PERIN-BESNARD avait donné pouvoir à M. Didier GUILBAULT
MME Geneviève HAILLOT avait donné pouvoir à M. Laurent CHAUVELIN

Excusés : MME Brigitte CHOUTEAU - M. Philippe GUILLARD - M. Daniel HANNEQUART - M. Jean-Jacques LAPORTE
M. René MOREAU - M. Stephan PINAUD - M. Marc PLOUZEAU - MME Gilberte RICHER

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50

NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS : 42

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 17 dont 8 membres ont donné pouvoir et 1 représenté par son Suppléant

Secrétaire de séance : Corinne LEROY

PRESENTATION

Monsieur le Président expose :

La commune de FESSENHEIM et la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach sont devant un défi économique et social important en raison de la fermeture programmée des deux réacteurs nucléaires présents sur son territoire. Elles devront faire face non seulement à la reconversion du site mais également à un niveau de compensations, notamment financières, non pérennes à ce jour.

Or on peut constater, au même titre que l'ARCICEN, que la fermeture des 2 réacteurs de Fessenheim est sans lien avec des problèmes de sûreté dans la mesure où la Centrale venait de bénéficier en 2018 d'importants travaux de maintenance et d'amélioration de sûreté.

Plus largement, c'est une décision politique qui prive le réseau de 1,8 GW et qui, combinée aux autres fermetures passées et à venir, de capacités de production pilotable, pose la question de la sécurité d'approvisionnement dans un avenir très proche, c'est-à-dire, selon RTE, à l'horizon 2022/2023.

En outre, l'agenda des fermetures de réacteurs prévu par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie pose aussi un problème de cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone et celui de ses conséquences sociales et humaines. En effet, la fermeture du CNPE de Fessenheim, c'est plus de 2 000 emplois directs et indirects mis en cause, sans compter les emplois induits.

Délibération n° 2020/066 - Page 2/2

**Suite DELIBERATION N° 2020/066
MOTION DE SOUTIEN A LA COMMUNE DE FESSENHEIM
Et LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS RHIN BRISACH**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- soutient les habitants, la commune de FESSENHEIM et la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach dans sa reconversion économique, sociale et environnementale
- constate et regrette que, au jour de la fermeture, la stratégie pour la reconversion du site n'offre pas de visibilité alors que les dispositifs de compensation budgétaire et fiscale ont une durée limitée.
- demande à l'Etat de mobiliser résolument les moyens politiques et financiers d'un plan réel de reconversion pour Fessenheim
- demande l'élaboration d'un plan national de reconversion et de compensation des sites nucléaires concernés ainsi que son inscription dans la Programmation pluriannuelle de l'Energie
- demande que la transition énergétique se fasse dans la cohérence et non aux dépens des territoires
- demande que le financement des fonds de compensation de fermeture de centrale (notamment le prélèvement de 2 % de l'IFER) ne soit pas exclusivement porté solidairement par les collectivités territoriales mais qu'il soit aussi porté par l'Etat
- demande que la loi de programmation pluriannuelle de l'Energie intègre comme prioritaire le principe fondamental de sécurité d'approvisionnement énergétique.

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

**Pour copie conforme
Le Président, Jean-Luc DUPONT**